



Modifier son nom de famille, reprendre le nom de jeune fille

Par Visiteur

Bonjour,

Ma mère, divorcée depuis plusieurs années, a gardé son nom de mariée. Comment peut elle revenir sur son choix et reprendre son nom de jeune fille ?

Est ce que ma soeur et moi pouvons également récupérer ce nom de famille ?

Lorsque la famille de mon ami d'origine arménienne est arrivée en France, leurs patronyme a été mal orthographié. Est-ce la même procédure que pour ma mère et son nom de jeune fille qu'il doit suivre pour récupérer son réel nom de famille ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Madame

Ma mère, divorcée depuis plusieurs années, a gardé son nom de mariée. Comment peut elle revenir sur son choix et reprendre son nom de jeune fille ?

C'est très simple, il suffit à votre mère d'indiquer son nom de jeune fille puisque l'usage du nom du mari n'est qu'un usage. Du fait du prononcé du divorce elle st en droit de reprendre son nom de jeune fille.

Est ce que ma soeur et moi pouvons également récupérer ce nom de famille ?

Oui mais uniquement en nom d'usage c'est à dire que le nom de jeune fille de votre mère peut être accolé à votre nom patronymique actuel.

Lorsque la famille de mon ami d'origine arménienne est arrivée en France, leurs patronyme a été mal orthographié. Est-ce la même procédure que pour ma mère et son nom de jeune fille qu'il doit suivre pour récupérer son réel nom de famille ?

sur quel document son nom a-t-il mal été orthographié?

Cordialement

Par Visiteur

C'est très simple, il suffit à votre mère d'indiquer son nom de jeune fille puisque l'usage du nom du mari n'est qu'un usage. Du fait du prononcé du divorce elle st en droit de reprendre son nom de jeune fille.

N'a-t-elle pas des papiers à faire pour officialiser son changement de nom ?

:Est ce que ma soeur et moi pouvons également récupérer ce nom de famille ?

Oui mais uniquement en nom d'usage c'est à dire que le nom de jeune fille de votre mère peut être accolé à votre nom patronymique actuel.

Comment officialiser ? Je ne pourrais pas utiliser le nom de ma mère uniquement, même pour le travail ou tout autre papier qu'on a à remplir ? je devrai toujours les accoler ?

sur quel document son nom a-t-il mal été orthographié?

Tous. Pièce d'identité, passeport, contrat de travail...

Par Visiteur

Madame

Pour votre mère: il lui suffit de faire modifier ces documents d'identité en apportant son extrait de naissance complet sur lequel figure la mention divorcée et elle pourra alors officialiser la reprise de son nom de jeune fille. Ensuite il lui suffira sur tous les documents administratifs de marquer son nom de jeune fille.

En ce qui vous concerne: oui vous devez toujours accoler les deux. Pour officialiser ce nom d'usage vous devez télécharger en ligne le Formulaire - Cerfa n°12046*01.

Pour votre ami: il faut qu'il se rende auprès de la mairie afin de faire rectifier l'erreur matérielle avec à l'appui son extrait de naissance. Une fois ses documents d'identité modifiés il pourra en faire de même auprès de son employeur.

Cordialement

Par Visiteur

Il me semble que le nom de famille de mon ami est également mal orthographié sur son extrait de naissance.

Pour ma mère : elle doit se rendre à la mairie ? au palais de justice ? pour faire modifier ses documents ?

Par Visiteur

Madame

Il me semble que le nom de famille de mon ami est également mal orthographié sur son extrait de naissance. Dans ce cas cela va être compliqué car il ne pourra pas procéder à cette modification.

Pour ma mère : elle doit se rendre à la mairie ? au palais de justice ? pour faire modifier ses documents ?
A la mairie puisqu'elle doit faire refaire ses papiers d'identité.

Cordialement